

Extrait du registre des décisions

Bureau du 07 novembre 2024

n° 178-24

Objet : *RD - Convention de maîtrise d'ouvrage et de financement pour la réalisation des études de maîtrise d'œuvre opérationnelle et des travaux concernant la création d'un carrefour giratoire sur le boulevard Henry Bordeaux pour l'accès au parc d'activités économique La Revéraz*

- date de convocation le 31 octobre 2024
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi sept novembre dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Challes-les-Eaux, espace Belvedere, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 35

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Sylvie Koska - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	
Le Noyer	
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de Arthur Boix-Neveu à Marcel Ferrari - de Pierre Duperier à Philippe Ferrari - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Philippe Gamen à Serge Tichkiewitch - de Alexandre Gennaro à Grégory Basin - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Alain Thieffenat à Brigitte Bochaton

• conseillers excusés : 10

Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Corinne Charles - Eric Delhommeau - Christelle Favetta-Sieyes - Max Joly - Luc Meunier - Franck Morat - Thierry Tournier - Jean-Maurice Venturini

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Bureau du 07 novembre 2024

délibération n° 178-24

objet **RD - Convention de maîtrise d'ouvrage et de financement pour la réalisation des études de maîtrise d'œuvre opérationnelle et des travaux concernant la création d'un carrefour giratoire sur le boulevard Henry Bordeaux pour l'accès au parc d'activités économique La Revériaz**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des travaux et des voiries, indique que le parc d'activités La Revériaz abrite les sociétés Opinel et Vicat, installées de part et d'autre de la RD1006, boulevard Henry Bordeaux, à Chambéry, voirie classée d'intérêt communautaire.

Le site Opinel, d'environ 3 hectares, ne permet pas le développement de l'entreprise. La société Opinel a besoin d'une surface complémentaire d'environ 2 ha à proximité du site actuel pour maintenir ses activités à Chambéry.

Le site Vicat, situé en face du site actuel Opinel, accueille sur près de 11 hectares deux activités distinctes :

- l'activité « granulats » en lien avec la carrière de Montagnole reliée via un tunnel de 3 km,
- l'activité « ciment » comprenant la production de béton, un pôle recherche et développement, et un laboratoire d'analyse des bétons et granulats, dénommé Sigma Béton.

Sur son site de 11 hectares, la société Vicat possède la surface nécessaire au développement de la société Opinel à proximité de son site actuel.

La vente d'une partie du tènement Vicat à Opinel est conditionnée notamment par l'aménagement d'un carrefour sur la RD1006 permettant de desservir en sécurité les différents sites industriels situés de part et d'autres du boulevard Henry Bordeaux.

Le développement de ce secteur économique est de la compétence de Chambéry-Grand Lac Economie (CGLE), conformément à ses statuts.

CGLE, la Ville de Chambéry, Grand Chambéry et le Département de la Savoie ont un intérêt commun et s'associent pour permettre la réalisation de ce carrefour, nouvelle porte d'entrée d'une zone d'activité économique, conformément à leurs compétences respectives :

- Le Département est compétent pour l'aménagement, la maintenance et l'entretien des routes départementales. La création du carrefour giratoire se situe sur la RD1006, route classée à grande circulation qui sera intégrée au patrimoine départemental.
- La Ville de Chambéry souhaite profiter de la création de ce nouveau carrefour pour améliorer le paysage urbain de ce site peu qualitatif par l'enfouissement des réseaux, l'aménagement de l'anneau central paysager, et participer ainsi à apaiser les vitesses des véhicules sur le boulevard Henry Bordeaux.
- Grand Chambéry est intéressée d'une part au titre des voiries d'intérêt communautaire, et d'autre part par l'opportunité de réaliser dès maintenant un aménagement cyclable au niveau de ce nouveau carrefour qui va permettre la réalisation d'une continuité cyclable sur tout l'itinéraire entre le carrefour giratoire de La favorite et le pont d'Hyères.
- CGLE est compétent en matière de parcs d'activités économiques sur le périmètre du syndicat et souhaite conserver sur son territoire ces deux entreprises afin de conforter l'activité économique du territoire, le projet générant la création d'environ 290 emplois supplémentaires sur place.

Par ailleurs, les sociétés Vicat et Opinel participent au financement de l'opération. Le coût du projet est estimé à 1 061 500 € HT, dont 48 750 € pris en charge par Grand Chambéry.

Le Département de la Savoie, Grand Chambéry et CGLE confient la maîtrise d'ouvrage des études de maîtrise d'œuvre opérationnelle et des travaux à la Ville de Chambéry, qui agit en qualité de maître d'ouvrage unique. La rémunération de la Ville de Chambéry est fixée à 50 000 € HT.

Les missions de maîtrise d'ouvrage couvrent deux volets :

- la préparation, la passation et le suivi de l'exécution des marchés de maîtrise d'œuvre,
- la préparation, la passation et le suivi de l'exécution des marchés de travaux et des travaux complémentaires qui s'y rattachent, ainsi que des acquisitions foncières éventuelles.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au Bureau les conventions de maîtrise d'ouvrage,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : **d'approuver** le projet de création d'un carrefour giratoire sur l'avenue Henry Bordeaux,

Article 2 : **d'autoriser** le président ou son représentant à signer la convention de maîtrise d'ouvrage et de financement et les documents à intervenir,

Article 3 : **de dire**, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Décision I-Parapheur du Bureau**

Numéro attribué à l'acte : **178-24**

Objet de l'acte :	RD - Convention de maîtrise d'ouvrage et de financement pour la réalisation des études de maîtrise d'œuvre opérationnelle et des travaux concernant la création d'un carrefour giratoire sur le boulevard Henry Bordeaux pour l'accès au parc d'activités économique La Revériaz
Classification Préfecture :	1 - Commande Publique 6 - Actes relatifs à la maîtrise d'oeuvre
Date de l'acte :	07 novembre 2024
Annexe(s) :	Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage, Plan, Répartition financière

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20241107-lmc1H32474H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H32474H1

Date de transmission en Préfecture :	14 novembre 2024
Date de réception en Préfecture :	14 novembre 2024
Date de publication sur le site internet:	jeudi 14 novembre 2024